

IMPLICATION DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

CRÉATIVITÉ

BIENVEILLANCE

APPRENDRE

TRANSITION

PLURILINGUISME

REGARD CRITIQUE

COLLÈGE

DECOUVRIR

CONFIANCE EN SOI

INCLUSION

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

PROJETS INTERNATIONAUX



BIENVENUE AU COLLÈGE



Guide



Lorsque vous inscrivez votre enfant dans un Lycée Français à l'étranger, vous rejoignez un réseau de plus de 500 écoles dans 138 pays. Avec le Lycée français international Simone Veil, vous avez l'assurance que votre enfant sera immergé dans un environnement international, qu'il sera inspiré et soutenu par des enseignants passionnés qui assureront son instruction et son bien-être, tout en lui apportant des bases solides pour apprendre.

Tout le personnel est heureux d'accueillir votre enfant.

Nouvelle étape, nouveaux défis

Au collège, les élèves vont acquérir les connaissances, les compétences, les valeurs et les aptitudes nécessaires à leur réussite scolaire. Nous encourageons les élèves à cultiver les techniques de résolution créative de problèmes et de réflexion indépendante, tout en les accompagnant dans les défis de l'adolescence et de la transition vers le lycée.

Le déjeuner

Les élèves ont la possibilité de choisir de manger à la cantine ou à l'extérieur. Veuillez consulter notre site web pour plus d'informations.

Le transport

Le LfiSV a conclu un accord avec la Rheinbahn afin que nos élèves puissent également bénéficier de tarifs plus avantageux (contribution annuelle spéciale). Tous les trajets (aller et retour de l'école, week-ends, vacances, etc.) y sont inclus. Veuillez consulter notre site web pour plus d'informations.

Le tableau suivant permet de vous situer dans la scolarité de votre enfant :

	CYCLE 2			CYCLE 3			CYCLE 4			SECONDE	PREMIÈRE	TERMINALE	
SYSTÈME FRANÇAIS	CP	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2	6	5	4	3	SECONDE	PREMIÈRE	TERMINALE	
	ÉLÉMENTAIRE					COLLÈGE			LYCÉE				
SYSTÈME ALLEMAND	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	GRUNDSCHULE					SEKUNDARSTUFE 1					SEKUNDARSTUFE 2		

Les élèves doivent s'habituer à rythme de matières qui changent toutes les heures. Ils changeront également de salle de classe pour chaque discipline. Ils doivent donc s'organiser pour amener le matériel adéquat à chaque cours et apprendre à passer d'une salle à l'autre sans être en retard.

Le Collège marque l'entrée dans l'enseignement secondaire. Il est organisé en quatre niveaux de la sixième à la troisième. Le collège représente un bouleversement dans le rythme de vie des enfants. Avec un rythme plus soutenu, ils ont besoin d'être accompagnés dans cette nouvelle étape de la scolarité.

La scolarité est organisée en cycles pédagogiques de trois ans, qui donnent le temps nécessaire pour mieux apprendre.

Les programmes déclinent et précisent les objectifs définis par le socle commun de connaissances, compétences et culture. Celui-ci s'articule autour de cinq domaines :

1. Les langages pour penser et communiquer
2. Les méthodes et les outils pour apprendre
3. La formation de la personne et du citoyen
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques
5. Les représentations du monde et de l'activité humaine

Au collège, la sixième est la dernière année du cycle 3, les autres niveaux constituent le cycle 4.

Cycle 3 – Consolidation (6ème)

Le cycle 3 relie désormais les deux dernières années de l'école primaire à la première année du collège, dans un souci renforcé de continuité pédagogique et de cohérence des apprentissages au service de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Cycle 4 – Approfondissements (5ème, 4ème, 3ème)

Le cycle 4 constitue une étape supplémentaire et importante dans la construction d'une pensée autonome appuyée sur un usage correct et précis de la langue française, le développement de l'esprit critique et de qualités de jugement qui sont nécessaires au lycée. Durant ce cycle des approfondissements, les élèves développent leurs connaissances et compétences dans les différentes disciplines tout en préparant la poursuite de leur formation et leur future participation active à l'évolution de la société.

Les enseignements obligatoires comportent les enseignements communs et les enseignements complémentaires qui leur sont liés (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

LES ENSEIGNEMENTS ET LES HORAIRES



	6eme	5eme	4eme	3eme
Français	4,5	4,5	4,5	5
Histoire - Géographie				
Enseignement moral et civique	3	3	3	3,5
Allemand	4	4	4	4
Anglais	4	4	4	4
SIA	5	5	5	5
Espagnol			2	2
Latin		2	2	2
Maths	4	3,5	3,5	4
SVT - Sciences de la Vie et de la Terre	2	1,5	1,5	1,5
Physique	2	1,5	1,5	1,5
Techno	2	1	1,5	1,5
Musique	1	1	1	1
Arts Plast.	1	1	1	1
EPS - Éducation physique et sportive	4	3	3	3

Les enseignements au collège sont structurés en disciplines :

- Français

Mathématiques

Histoire-géographie

Enseignement moral et civique

Langues vivantes
- Sciences de la vie et de la Terre

Physique-chimie

Technologie

Éducation physique et sportive

Arts plastiques

Éducation musicale

L'accompagnement personnalisé (AP) aide chaque élève à progresser et à devenir autonome à organiser son travail personnel, à acquérir de nouvelles méthodes d'apprentissage. C'est un moment privilégié pour développer des compétences transversales grâce auxquelles les élèves prennent conscience de la transférabilité de leurs connaissances, mettent en pratique une méthodologie, organisent des tutorats entre élèves...

L'évaluation de début de sixième

Les acquis des élèves entrant en sixième sont évalués en français et en mathématiques. Ces évaluations permettent aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chaque élève.

Les compétences évaluées

En français, les exercices et le test de fluence permettent de tester les connaissances et compétences associées au « langage oral », à la « lecture et compréhension de l'écrit », et à « l'étude de la langue ».

En mathématiques, l'évaluation concerne les domaines suivants : nombres et calculs, grandeurs et mesures, espace et géométrie.

Des enseignements facultatifs peuvent être proposés ; ils portent sur l'introduction d'une deuxième langue vivante ou le chant choral.

Qu'est-ce qu'un parcours éducatif ?

C'est un processus guidé et progressif qui offre à chacun la possibilité, par la découverte et l'expérimentation, de mobiliser, développer et renforcer ses compétences.

Il y a d'une part le parcours du point de vue de l'établissement, celui qui fait l'objet d'une programmation intégrée à l'organisation pédagogique du collège ou du lycée. Il s'agit du chemin que l'on souhaite que les élèves empruntent, **et d'autre part le parcours du point de vue de l'élève**, celui qu'il vit effectivement de façon personnelle et qu'il s'approprie progressivement.

Le parcours éducatif s'inscrit dans un projet

À l'école, au collège ou au lycée, le parcours de l'élève prend appui sur les programmes de l'Éducation Nationale et sur les différents dispositifs pédagogiques mis en place (accompagnement personnalisé, enseignements d'exploration, périodes de formation en milieu professionnel, etc.). Au collège, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture constitue le cadre de référence pour la mise en œuvre des parcours.

La notion de parcours éducatif intègre ainsi l'idée d'une **acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'accumulent tout au long du cheminement de l'élève**, un cheminement dont le principal moteur doit être l'élève lui-même. Son accompagnement par toute l'équipe pédagogique doit lui permettre de **structurer ses acquis et de s'approprier son propre parcours**. Cette appropriation pourra ainsi contribuer à donner au parcours sa dimension individuelle.

Fondés sur une démarche de projet, ces parcours sont établis tout au long de la scolarité.

Quatre parcours sont réalisés en plus des enseignements :

- Parcours avenir ;
- Parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- Parcours citoyen ;
- Parcours santé.

Ces parcours participent à l'ouverture culturelle, à la construction de la formation personnelle et au bien-être des élèves. Toutes les matières enseignées y contribuent.

Le parcours avenir permet aux élèves de découvrir le monde économique et professionnel, de développer leur sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer leur projet d'orientation, scolaire et professionnel.

Les enseignants mettent en place de nombreuses actions telles que la participation à des forums et des débats, des interventions de chefs d'entreprise ou de professionnels en classe ou encore l'accompagnement des élèves dans leur projets.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle permet à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école (rencontre avec des artistes, visite de musées et d'expositions...).

Le parcours citoyen permet faire connaître aux élèves les valeurs de la République, les amener à devenir des citoyens responsables et libres. Il renforce le domaine 3 du socle commun, « la formation de la personne et du citoyen ». Le parcours citoyen peut être retrouvé dans différents moments de la vie scolaire - l'élection de délégués, ou encore les certificats et attestations obtenus au cours de la scolarité mais aussi dans les différents projets menés au sein de l'école.

Il participe à la qualité de vie et au bien-être des élèves en cultivant leur sens de responsabilité, en renforçant le respect des règles du vivre ensemble ainsi qu'en développant une conscience de soi, de ses choix et de son jugement.

Le parcours santé permet de structurer l'ensemble des projets éducatifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

SUIVRE LA PROGRESSION DE MON ENFANT

Le livret scolaire unique du CP à la troisième, est un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants et ainsi restituer une évaluation plus complète et exigeante.

Deux bilans sont effectués, l'un en fin de 6ème, l'autre en fin de 3ème, qui permettent à l'élève et à sa famille de situer les degrés d'apprentissage et le niveau atteint dans chaque domaine. Au cours de l'année, un bulletin scolaire est établi en conseil de classe, à la fin de chaque trimestre.

L'échange entre parents et enseignants est permanent et est complété par des réunions plus formelles permettant un suivi individuel des compétences de l'enfant.

Le livret scolaire

En cours de scolarité à l'école primaire et au collège, le livret scolaire d'un élève regroupe :

- les bilans de fin de cycles précédents
- en première année d'un cycle, les bilans périodiques du cycle précédent ;
- les bilans périodiques du cycle en cours ;
- les attestations déjà obtenues : prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) 1 et 2, attestation scolaire "savoir-nager" (ASSN);
- les parcours éducatifs.

Bulletins scolaires

Les résultats obtenus par les élèves dans chaque matière font l'objet d'une moyenne. Ils figurent sur le bulletin trimestriel, qui fournit également à l'élève des conseils pour progresser dans son apprentissage.

Les bilans de fin de cycle réalisés en fin de 6ème et en fin de 3ème

Les bilans de fin de cycle réalisés en fin de 6ème et en fin de 3ème, comprennent une évaluation du niveau de maîtrise des composantes du socle commun.

Le diplôme national du brevet (DNB)

À la fin de la classe de troisième, une étape importante de la scolarité attend l'élève : le Diplôme National du Brevet (DNB) qui lui permet de se confronter pour la première fois à de véritables examens.

Son obtention repose sur les points obtenus lors de l'évaluation du socle commun (contrôle continu/ moyennes de l'année) et sur les résultats de l'examen final.

L'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

- Quatre épreuves écrites, communes à l'ensemble des candidats, portant sur les programmes de français, mathématiques, histoire et géographie, enseignement moral et civique, sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre) ;
- Une épreuve orale pour les candidats scolaires : présentation d'un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un projet d'enseignement pratique interdisciplinaire ou de l'un des parcours éducatifs, puis entretien, soit individuel de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien) soit collectif de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).



Les langues au cœur de nos programmes

Profondément engagés dans l'éducation multilingue, notre mission est de préparer des élèves de toutes nationalités à devenir des citoyens actifs et responsables à travers le monde.

Nous offrons la possibilité aux élèves, très tôt dans leur scolarité, de choisir parmi plusieurs parcours linguistiques, en fonction de leurs capacités et attentes.

Dès la 6ème, les élèves sont répartis en groupes de compétences :

Débutants – à partir de 4h/semaine

Langue vivante Allemand et/ou langue vivante Anglais - à partir de 4h/semaine

Deutsch+ Collège- 5h/semaine

English + Collège- 5h/semaine

Deux parcours sont proposés :

- suivre des cours de langue vivante (LV);
- choisir parmi les groupes **Deutsch+ Collège** et/ou **English + Collège**.

Cette possibilité est une spécificité de l'établissement qui met l'accent sur l'apprentissage des langues afin de préparer éventuellement l'entrée, au lycée, en section binationale franco-allemande (AbiBac), en section européenne anglais ou en section internationale américaine.

L'enseignement du latin est proposé à partir de la 5ème et celui de l'espagnol à partir de la 4ème.

Section internationale américaine SIA

La section internationale américaine s'adresse à des élèves locuteurs natifs dans la langue de la section, à des élèves ayant effectué une partie de leur scolarité dans un pays où est parlée la langue anglaise ou à des élèves attestant d'un niveau de compétences suffisant dans cette langue. Les programmes sont établis en concertation entre les autorités pédagogiques françaises et américaines.

Au collège, la scolarité en section internationale américaine ne permettra pas de s'inscrire en sections euro-allemand ou euro-anglais.

A la fin de leur scolarité, les élèves peuvent se présenter à la mention "série collège, option internationale" du Diplôme National du Brevet (DNBI). Le brevet comprend alors deux épreuves spécifiques : histoire-géographie en anglais et littérature anglaise.

Les objectifs de la SIA

- faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français et leur éventuel retour dans leur système d'origine
- permettre aux élèves français de pratiquer une langue étrangère de manière plus approfondie
- favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés

La SIA permet aux élèves de poursuivre leurs études au lycée dans la même section et d'obtenir, le diplôme du baccalauréat français international (BFI) qui bénéficie d'une meilleure reconnaissance auprès des grandes écoles et universités dans le monde entier.





ÉPANOUISSEMENT PAR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE ET L'EXPOSITION À LA CULTURE ALLEMANDE

En plus du français, la deuxième langue la plus importante est la langue de notre pays hôte, l'allemand.

Le projet d'établissement du LfiSV accorde une place particulière à l'enseignement de l'allemand et de la culture germanique. Les élèves sont impliqués dans différents projets et voyages scolaires afin d'approfondir leurs connaissances de la culture et de l'histoire allemandes.

L'allemand, la langue de notre pays hôte

Le projet d'établissement du LfiSV donne une place particulière à l'enseignement de l'allemand et de la culture allemande.

L'enseignement de l'allemand commence en petite section à l'école maternelle et devient plus important à partir de l'élémentaire jusqu'au lycée.

Langue vivante : 4h/semaine

Le cours se base sur le programme officiel du ministère de l'éducation nationale français.

Deutsch+ Collège : 4h/semaine

Le cours est en langue suit le programme allemand et travaille avec les mêmes outils et supports qu'un Gymnasium allemand. Les groupes restent flexibles, les élèves peuvent, sur proposition des équipes pédagogiques, changer de groupe pour leur permettre de progresser à leur rythme.

Ce cours s'adresse aux germanophones, pas forcément natifs allemands. L'objectif est de parvenir à un niveau d'allemand comparable aux élèves du Gymnasium.

Les élèves peuvent ensuite poursuivre leur parcours linguistique au lycée en choisissant la section ABIBAC. À la fin de leur scolarité ils peuvent obtenir un double diplôme (Baccalauréat et Abitur).

Ce choix se fait en fin de 3ème, à l'entrée en classe de seconde.

Les technologies au service de la pédagogie

Toutes les classes disposent d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur. En fonction des besoins pédagogiques, les professeurs peuvent aussi installer, dans leur classe, des chariots équipés d'ordinateurs portables sur lesquelles peuvent travailler les élèves. Ils ont aussi la possibilité de travailler sur ordinateur pendant leur présence au CDI.

Le professeur principal

À partir du collège, chaque classe a un professeur principal. Il est l'intermédiaire entre les professeurs, l'élève et les familles. Il renseigne les familles sur les difficultés scolaires ou comportementales d'un élève mais aussi sur ses réussites. Il veille également à la vie de la classe et à l'ambiance générale et prépare le conseil de classe.

Du cartable au casier

A partir de la sixième, les élèves disposent d'un casier personnel dans le couloir du lycée. Les élèves peuvent ranger leurs affaires quotidiennes (manuels scolaires, cahiers, classeurs) dans leur casier et ne rapporter à la maison que ce dont ils ont besoin.



Le centre de documentation et d'information

Le CDI est une bibliothèque ouverte aux collégiens et aux lycéens qui peuvent y trouver :

- un fonds documentaire en lien avec les programmes scolaires ;
- des ouvrages de littérature française et étrangère, en français, allemand et anglais ;
- six postes informatiques avec accès internet ;
- un espace d'information sur l'orientation ;
- des abonnements à plus de 20 revues pour collégiens et lycéens ;
- un coin lecture.

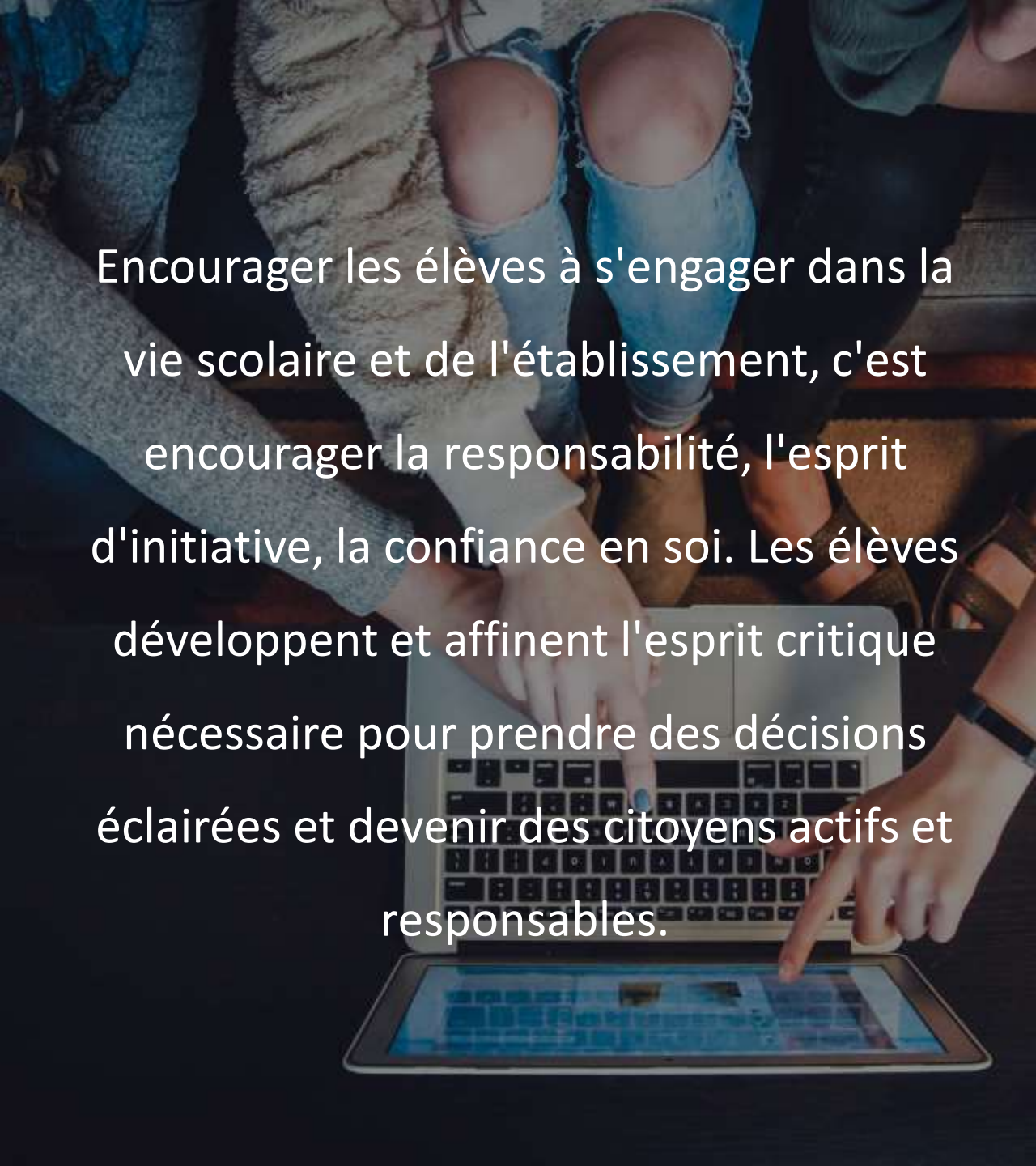
Mme Odile Guégan, professeure documentaliste, est responsable du notre CDI. Elle aide les élèves dans leurs recherches et les accompagne dans leur travail.

Le foyer

Le foyer est un lieu convivial d'échanges entre les élèves. Il leur permet d'avoir un espace pour se retrouver pendant les interclasses (récréations et moment du repas) et de se divertir avec différents jeux d'intérieur (babyfoot, fléchettes et jeux de société).

Les fournitures scolaires

Les fournitures scolaires et les livres sont à la charge des familles. Ces livres et fournitures peuvent être achetés via le Portail de l'école.



Encourager les élèves à s'engager dans la vie scolaire et de l'établissement, c'est encourager la responsabilité, l'esprit d'initiative, la confiance en soi. Les élèves développent et affinent l'esprit critique nécessaire pour prendre des décisions éclairées et devenir des citoyens actifs et responsables.

S'ENGAGER À L'ÉCOLE ET DANS LA CLASSE



La vie scolaire

La vie scolaire occupe une grande place au LfdD. Par sa dimension éducative et participative, la vie scolaire est un cadre propice à la réussite de la scolarité des élèves et à leur épanouissement personnel. L'équipe de la Vie Scolaire veille au respect du règlement intérieur, contrôle les entrées et sorties des élèves, comptabilise les retards et les absences. En cas d'absence ou de retard d'un enfant, il convient d'informer la Vie Scolaire à l'adresse mail suivante : viescolaire@lfisv.de.

Le conseiller principal d'éducation Mme Mounier peut être jointe à l'adresse suivante : cpe@lfisv.de

Les délégués d'élèves

Au collège et au lycée, chaque classe a des délégués de classe. Ils sont les porte-paroles de tous les élèves auprès des enseignants et des autres adultes de l'établissement. Ils représentent les élèves de leur classe et sont des médiateurs entre leurs camarades et les autres membres de la communauté éducative : personnels de direction, personnels enseignant et non-enseignant et parents d'élèves.

Les élections des délégués de classe constituent la première étape de la représentation des élèves au sein de l'établissement puisqu'elles précèdent celles de deux délégués titulaires et deux suppléants au conseil d'établissement où seuls sont éligibles les élèves de 5ème, 4ème et 3ème ainsi que ceux du lycée.

Les délégués de classe participent aux conseils de classe ; ils font le bilan du travail des élèves à la fin de chaque trimestre. Ils peuvent aussi participer aux projets du conseil de la vie collégienne.

Le conseil de la vie collégienne - CVC

Lieu privilégié d'écoute et d'échanges entre élèves - entre élèves et membres de la communauté éducative, le CVC est l'instance où sont débattues toutes les questions concrètes relatives aux conditions de vie dans l'établissement. Il permet aux délégués de la classe de proposer et de mener à bien, des projets qui concernent l'ensemble de la communauté éducative. Lieu d'apprentissage de la responsabilité, c'est également un lieu où les élèves apprennent à construire des projets en lien avec les valeurs qui nous animent : la solidarité, le respect de soi et des autres, la protection de l'environnement...

Les parents et l'école ont le même objectif : la réussite de chaque enfant.

Lorsque l'éducation est partagée, il est important d'établir un lien réel entre les familles et l'école et une relation forte basée sur la confiance.

L'engagement de parents bénévoles est essentiel pour que l'école fonctionne de façon optimale et pour l'accompagner dans son évolution.

Retrouvez toutes les instances sur notre site internet .

LES ENFANTS COMPTENT SUR NOUS !



Il existe plusieurs façons de s'impliquer, que ce soit en faisant partie de l'une des instances officielles ou simplement en tant que volontaire.

Nous sommes extrêmement reconnaissants aux nombreux parents et membres de la communauté éducative qui font du bénévolat de diverses façons. Sans leur soutien, bon nombre de nos événements et programmes ne seraient pas possibles. La réussite de notre école est directement liée à l'implication des parents. Il existe de nombreux niveaux de participation, selon la disponibilité et la volonté d'engagement de chacun.

Participer à la vie de l'école

- L'association des parents d'élèves (APE) travaille en partenariat avec le Lycée pour mettre en place, au sein de l'école, de nombreuses activités bénéficiant à l'ensemble de notre communauté.
- Représenter les familles au Conseil d'établissement : des parents représentants sont élus en octobre au moment des élections des parents d'élèves.
- Participer à la vie de l'école dans des événements annuels ou ponctuels, comme les portes ouvertes, aider à l'organisation de sorties, organisation des goûters, l'organisation de la fête de St Martin, du Carnaval, la préparation des spectacles de Noël et de fin d'année...

Nos efforts conjoints créent les conditions nécessaires à la réussite scolaire de vos enfants.

Vos contacts

Proviseur M. Kinder

Assistante de direction : Virginie Betz

Tel : +49 211 610 795 | Email : secretariat@lfisv.de

<http://www.lfisv.de>